



Février
Mars
2023
N°73

SOMMAIRE

Page 2	Conseils municipaux
Page 4	Parc du Vercors, Biodiversité, Nettoyage
Page 5	Travaux, Emplois jeunes, Porte drapeau, Photos dans les rues, ACCA
Page 6	Club des Gorges du Nan, Fête du jeu
Page 7	Frelon asiatique, Conseil de développement
Page 8	Consultations centre hospitalier
Page 9	Patrimoine culinaire
Page 10	Jeux
Page 11	Le coin des professionnels
Page 12	Etat civil, Infos pratiques, Solution jeu

EDITORIAL

Le printemps est enfin arrivé, les jours s'allongent, les températures se réchauffent et la nature se réveille, une saison que beaucoup d'entre nous attendent avec impatience. Après une année difficile et imprévisible, le printemps nous offre l'opportunité de repartir sur de nouvelles bases et de regarder vers l'avenir avec optimisme.

C'est le moment idéal pour planifier de nouvelles aventures et se fixer de nouveaux objectifs. La biodiversité fait partie de ceux-là et joue un rôle important dans l'équilibre de notre écosystème. Malheureusement, elle est en danger. Plusieurs facteurs ont entraîné une perte de celle-ci au cours des dernières décennies, mais il n'est pas trop tard. Il est crucial que nous prenions des mesures pour la protéger et la restaurer. Tous les acteurs économiques du secteur en ont pris conscience, et agissent, en adoptant des pratiques durables, en réduisant leur consommation d'énergie et en préservant les habitats naturels.

Du côté communal, le projet «ABC» (Atlas Biodiversité Communale) a débuté depuis 18 mois. De nombreuses réunions et sorties impliquant les habitants du village ont eu lieu. En finalité, un inventaire général et des actions à mener nous seront proposés. La nouveauté pour 2023 est l'intégration des scolaires qui mèneront à leur tour un projet concret. C'est avant tout un objectif de sensibilisation des plus jeunes, car l'avenir, c'est eux. Nul doute qu'ils seront de merveilleux ambassadeurs. La protection de la biodiversité est un enjeu important, nous devons agir rapidement et efficacement pour la sauvegarder.

Mais le printemps est avant tout une saison de renouveau, de gaieté, de couleurs relayant la morosité de l'hiver. Prenons le temps de se retrouver, profiter des activités extérieures, jardiner, randonner, partager des moments conviviaux et avancer confiants vers l'avenir. Il a tant à nous offrir, profitons-en.

Julien DOLIN, Conseiller Municipal

Points évoqués lors du Conseil municipal du 16 Janvier 2023

I/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38 pour le personnel communal

Le Conseil, approuve, l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 202 et prend acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance prévus .

Les prestations suivantes :

Risques garantis :

- accident de travail / maladie professionnelle
- maladie ordinaire
- temps partiel thérapeutique
- longue maladie / maladie longue durée
- disponibilité d'office
- maternité / paternité / adoption
- décès

Points divers

II/Travaux de voirie 2023

Le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 36 630 € HT est validé pour la dernière tranche du programme de travaux de voirie 2021-2023.

III/Une première esquisse d'un plan d'aménagement de petits espaces verts au cimetière est présentée aux membres du Conseil municipal.

Ce projet est toujours à l'étude, des espaces ont juste été réservés pour la future réalisation des petits espaces verts.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 20 Février 2023

I/ Subvention de fonctionnement 2023 au CCAS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant de 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges.

II/ Convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de la commune de Cognin-les-Gorges

Lors de la réunion du 5 février 2015 les maires et les présidents des intercommunalités ont décidé de repenser ensemble l'organisation en Sud-Grésivaudan de l'instruction des autorisations d'urbanisme dès 2015.

Le Conseil Communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SCMVIC) de mettre en place, au sein de ses services, un Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) proposé à l'ensemble des communes du territoire Sud-Grésivaudan.

Ce service a pour mission d'instruire au profit

des communes qui le souhaitent les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation législative (code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions édictées au niveau régional (ex : Schéma de Cohérence territoriale, SCOT), intercommunal (ex : Plan local de l'habitat, PLH) ou local (ex : Plan local de l'urbanisme PLU ; Plan d'occupation des sols, POS ; Carte communale, CC).

La présente convention a pour objet de préciser les modalités organisationnelles et financières de la mise à disposition de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de signer la convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de la commune de Cognin-les-Gorges

Points évoqués lors du Conseil municipal du 13 Mars 2023

I/ Approbation du compte de gestion 2022- Budget principal commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier de Saint-Marcellin du Budget principal de la commune.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2022 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2022.

II/ Approbation du compte administratif 2022 - Budget principal commune

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Madame Valérie SIMOENS est désignée Présidente à l'unanimité.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2022 du Budget Principal de la Commune,

Section de fonctionnement :

Recettes = 452 593,06 €

Dépenses = 401 487,90 €

Résultat de l'exercice : 51 105,16 €

Section d'investissement :

Recettes = 687 530,54 €

Dépenses = 708 683,94 €

Résultat de l'exercice : -21 153,40 €

Étant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement (après affectation à l'investissement) : 0 €

Résultat reporté investissement : 55 927,58 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de:

En section de fonctionnement : 51 105,16 €

En section d'investissement : 34 774,18 €

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Saint-Marcellin.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire étant sorti, ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Cognin-les-Gorges.

III/ Fixation des taux d'imposition directe 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des membres présents les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 36.05 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 53,25 %
 - Taxe d'habitation : 11.63 % (résidences secondaires)
- Les taux restant inchangés par rapport à l'année dernière.

IV/ Vote du budget primitif 2023 du budget principal Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Total dépenses de fonctionnement : 517 857,16 €

Total recettes de fonctionnement : 517 857, 16 €

Total dépenses d'investissement : 843 506, 93 €

Total recettes d'investissement : 843 506, 93 €

Le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal communal.

VI/ Nomenclature budgétaire et comptable M57 / application de la fongibilité des crédits

Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section

VI/ Acquisition d'un bien immobilier dans l'opération « Esprit Village »

Le Conseil municipal, décide d'acquérir à la société « Esprit Village » une maison individuelle de 101.1 m² avec garage inclus située dans l'opération immobilière « Esprit Village » au prix de 339 200 € TTC hors frais d'acte), dans la cadre de l'installation de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

VII/ Objet : Nature et durée des autorisations spéciales d'absence / commune de Cognin-les-Gorges

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Maire propose, à compter du 01-04-2023, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées (consultable en Mairie)

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site :
www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.



Comité syndical du 25 février 2023

-Approbation du relevé de décisions Comité du 19 novembre 2022

-Révision de la charte: point sur l'enquête publique qui aura lieu du 29 mars au 29 avril

-Bilans d'activités 2022: actions du Parc, de la réserve et du projet «inspiration Vercors»

-Recrutement d'un agent pour répondre aux besoins de mise en oeuvre du programme LEADER (Liaison Entre Actions Développement Economie Rurale). Il permet de soutenir les territoires porteurs d'une stratégie locale de développement.

-Débat d'orientations budgétaires

BIODIVERSITE

Jeudi 16 mars avait lieu la troisième réunion publique de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Quelques passionnés et de nombreux enfants étaient présents. Le bilan des actions menées en 2022 fut présenté par Robin Ricard-Boulieu (emploi civique au Parc du Vercors) avec deux sorties organisées, l'une en zone humide et l'autre pour l'étude des papillons. Les inventaires effectués par les associations «FLAVIA» et «LPO» ont été présentés. De nombreuses espèces ont pu être recensées avec 92 pour les papillons, 48 pour les oiseaux et 33 pour les chauves-souris.

Une cartographie des habitats a également été élaborée. La restitution finale du projet, fin juin, permettra d'avoir des connaissances et données exactes de notre territoire et sera un outil essentiel pour la commune. En début de séance, le projet scolaire fut détaillé à l'assemblée par Mme Champon, institutrice des CM2. Pour la suite, deux dates sont à retenir:

Le 2 juin pour une soirée «chauves-souris» avec la projection d'un film et une ballade de reconnaissance.

Le 1 juillet pour la fête de la biodiversité qui aura lieu à La Rivière.

Parc Naturel Régional du Vercors

Volet scientifique

Papillons 🦋

Oiseaux

Chauves-souris

Flore

Habitats naturels

Humides

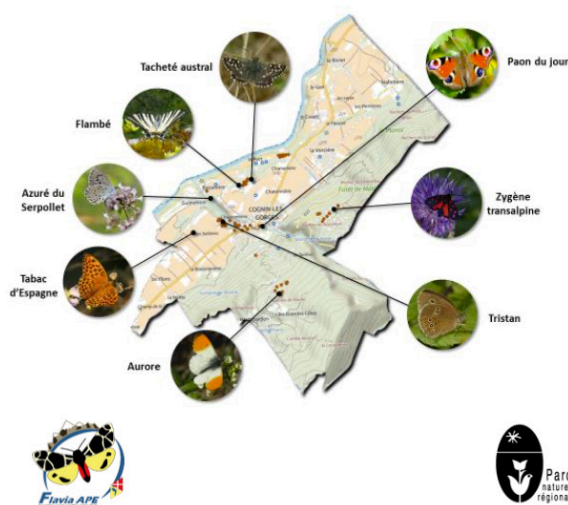
Ouverts (dont pelouses sèches)

Haies

COGNIN-LES-GORGES

Premiers résultats des prospections naturalistes par Flavia APE :

- Papillons de jours et de nuit : 92 espèces (minimum)



NETTOYAGE

Vendredi 10 mars, une corvée de nettoyage a eu lieu dans les Gorges du Nan. Depuis de nombreuses années, des carcasses de voiture jonchaient le sol des pierriers situés sous les tunnels. C'est armés de gants mais surtout de courage, que Thomas, Geoffrey et Julien ont pu tout enlever. La descente bien chargée fut laborieuse mais le travail accompli. Une tâche importante pour un site classé Espace Naturel Sensible.



TRAVAUX VILLAGE

L'enrobé a été posé sur le parking de la place de l'église. Le cheminement piéton reliant le bord de la RD au parvis de l'église est fini.

Prochainement, le marquage au sol sera effectué. Des panneaux interdisant le stationnement sur le parking seront apposés 4 à 5 jours avant l'opération.

Merci de respecter cette interdiction.

PORTE-DRAPEAU

Aux différentes cérémonies au monument aux morts, Albert GELABERT portait le drapeau tricolore de la commune.

Cet honneur lui avait été fait en raison de son passé militaire. Il était suppléé par Richard MOURRE.

Depuis son décès, il convient de désigner un, voire des nouveaux porte-drapeaux.

Il n'est pas nécessaire d'avoir été militaire et des jeunes peuvent parfaitement remplir cette fonction honorifique.

Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès de Bernard Tarrade (06 89 35 41 29)

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est maintenant équipée du nouveau logiciel depuis début avril. Avec la carte unique que vous devez venir chercher à la bibliothèque de la commune, vous pouvez emprunter ou rendre les livres dans toutes les bibliothèques du réseau de la communauté de communes.

Si vous possédez des livres depuis longtemps pensez à les rapporter.

ACCA

La commune a récemment fait l'acquisition d'un terrain pour permettre à l'ACCA (Association Communale Chasse Agrée) d'y construire un local. Dimanche 2 avril, une opération de nettoyage et déboisement a eu lieu. Une quinzaine de membres ont répondu à l'appel du Président Laurent Voiron afin de dégager la parcelle en prévision du terrassement. Une matinée chargée, sous un temps pluvieux, mais dans une très bonne ambiance qui se termina par un temps convivial et un repas offert par l'association.

EMPLOIS JEUNES

Cet été, la commune emploiera six jeunes adolescents pour des « chantiers jeunes ». Les jeunes seront encadrés par des élus : Patrice Ferrouillat et Bernard Tarrade.

Rien n'est encore défini sur les dates et la forme. Il pourra s'agir d'un groupe unique sur une semaine ou deux groupes sur deux semaines différentes et en juillet et/ou, en août. Les horaires seront définis en fonction des conditions météorologiques et le temps de travail sera de 5 heures de travail sur 5 jours.

Les candidatures sont à déposer en mairie sous forme de lettre de motivation dans laquelle il sera précisé les renseignements d'identité, les moyens de contact du candidat et d'un parent, et les semaines de disponibilité durant les vacances scolaires.

Cette offre est réservée aux jeunes du village âgés de plus de 16 ans révolus à la date de l'emploi

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Bernard Tarrade (06 89 35 41 29).

PHOTOS DANS LES RUES

Comme l'an passé, la commune propose de renouveler l'exposition de photos dans les rues du village, durant la saison estivale. Pour cela, nous faisons de nouveau appel à votre créativité pour enrichir la collection existante et pouvoir vous approprier ce projet. Le but est resté le même, photographier un détail d'architecture, un végétal, ou un paysage de la commune... L'intérêt étant d'attirer l'œil du promeneur sur un détail qui, selon vous, mérite d'être mis en valeur. C'est une façon de montrer ce qui n'est pas visible au premier coup d'œil, comme des petits trésors cachés de notre territoire communal.

Toutes les photos ne seront pas retenues, mais elles seront partagées sur la page Facebook de Cognin-les-Gorges, et certaines pourront servir pour l'an prochain. Alors à vos clicks... Partez !

mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr



Les membres du club se sont retrouvés le mercredi 1^{er} mars pour l'assemblée générale annuelle. Après les divers rapports présentés, dont celui d'activités par la présidente Lucette Lemonsu et comptable par la trésorière Mireille Reynaud Dulaurier, le bureau existant a été reconduit.

Après une interruption momentanée pour raisons personnelles, Sylvette Baggi reprend le poste de secrétaire. L'année 2023 débute par un repas « cabri ». Suivront une ou deux sorties à la journée qui viendront compléter les animations prévues par « Génération Mouvement ». Se poursuivent bien sûr, les après-midi jeux de cartes et de société.

Pour clôturer cette séance, la municipalité, fidèle à la tradition, représentée par Sophie Borel adjointe, Bernard Tarrade et Isabelle Veyret, conseillers délégués, leur a offert le goûter préparé par Nathalie du Bachop, ce dont ils sont vivement remerciés.

Malheureusement, le club a eu la tristesse de perdre sa vice-présidente, en la personne de Martine Repellin. Fidèle au club dès la retraite, elle participait assidûment aux rencontres bi-mensuelles et accompagnée de Roger, aux sorties proposées, et ce, tant qu'elle en a eu la force. Nous garderons d'elle, le souvenir d'une personne disponible, généreuse, toujours de bonne humeur.



Nous invitons **toutes les associations du Village** à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

LUDOTOUR ET FETE DU JEU

Vendredi 17 mars, dès l'heure de la sortie de l'école et jusqu'à 22h, le Ludotour s'est installé à la salle des Fêtes de Cognin-les-Gorges.

Le Ludotour est un service itinérant des ludothèques de Saint-Marcellin et Saint-Romans qui se déplace dans les communes du territoire.

Nicolas et Alexandra, qui travaillent pour la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, ont accueilli petits et grands pour leur faire découvrir des jeux et faire connaître les deux ludothèques de l'intercommunalité.

Le village de Cognin-les-Gorges se prépare à recevoir la Fête du jeu le 11 juin prochain de 10h à 18h, sous le chapiteau qui sera installé à la bodega pour les festivités de l'été. Cette fête du jeu est organisée par les ludothèques et le service jeunesse et sports de l'intercommunalité. Lors de cette journée seront proposés de multiples jeux, gratuits, ouverts à tous ! Au programme, jeux en bois, jeux de société, un espace motricité, des jeux de construction, un escape game et des intervenants (lego, cirque...)



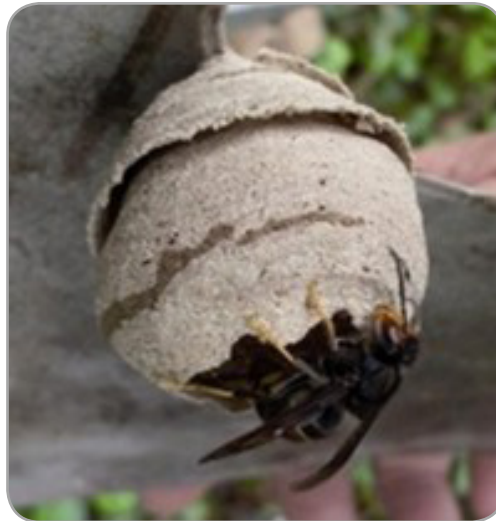
Repérez les nids de frelons asiatiques !

Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire. Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. A partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. (attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques). En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA

(Groupement de Défense Sanitaire Apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active



SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE

Vous habitez Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, rejoignez-nous !

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de la communauté de communes, dès 16 ans pour tout citoyen·ne non élu·e.

Contactez-nous : conseil.developpement@smvic.fr ou 06 98 49 21 85
Plus d'info sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>



Envie de vous impliquer avec nous pour votre territoire ?

Exprimons NOUS

Rejoignez le conseil de développement

Une assemblée consult'active de citoyens volontaires du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Le Centre Hospitalier de Saint-Marcellin propose de nombreuses consultations de spécialistes pour satisfaire les besoins de la population dans un contexte de raréfaction des spécialistes libéraux et des difficultés d'accès à celles-ci lorsqu'elles existent :

- Alcoologie et conduites addictives
- Angiologie – Maladie des vaisseaux
- Cardiologie
- Chirurgie orthopédique et traumatologie
- Chirurgie viscérale et digestive
- Dermatologie
- Echographies obstétricales
- Endocrinologie
- Gastro-entérologie-proctologie
- Gynécologie obstétrique
- Mémoire
- Néphrologie
- Neurologie
- Ophtalmologie
- Optométrie
- Oto Rhino Laryngologie
- Plaies et cicatrisation
- Pneumologie
- Urologie

Les consultations spécialisées sont programmées sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le jour de votre rendez-vous, passez par le Bureau de Gestion de la Clientèle pour vous faire enregistrer, puis dirigez-vous vers le secrétariat des consultations spécialisées au premier étage du Bâtiment C.

Pour contacter les Consultations Spécialisées

Composer le **04 76 64 65 24**



Planification des consultations spécialisées du Centre Hospitalier de St-Marcellin

MAI 06/03/2023

Les consultations spécialisées du Centre Hospitalier de St-Marcellin sont programmées sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, auprès du secrétariat au 04 76 64 65 24.

CONSULTATIONS	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
ALCOOLOGIE-ADDICTOLOGIE					Dr ROELENS				Mme ZANNONI	
ANGIOLOGIE-MALADIE DES VAISSEAUX							Dr CHANWAR			
CARDIOLOGIE	Dr ROY		Dr ROY				Dr SAUNIER (1 jeudi/2) Dr VALTRIN (1 jeudi/2)			
CENTRE PÉRINATAL	Mme THERON / Mme VALVERDE		Mme THERON / Mme VALVERDE		Mme THERON / Mme VALVERDE		Mme THERON / Mme VALVERDE / Mme FRAISSE		Mme THERON / Mme VALVERDE / Mme FRAISSE	
CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE (ex CPEF)	Mme BALTARO		Dr PEYRARD Mme BALTARO		Mme BALTARO		Mme BALTARO		Mme BALTARO	
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE			Dr CHERGAOU							
DERMATOLOGIE			Dr BUREL (1 mardi/2) Dr GUIGUE RODET (1 mardi/2)						Dr MICHEL (1 vendredi/2)	
DOULEUR	Dr LIATANI			Dr XAVIER-RIBOT						
ÉCHOGRAPHIES OBSTÉTRICALES							Mme BRISSAUD		Mme BRISSAUD	
ENDOCRINOLOGIE		Dr BLANC BERNARD								
GASTRO ENTÉROLOGIE PROCTOLOGIE									Dr ROUSSEAU (1 vendredi/2) Dr GUEDDAH (1 vendredi/2)	
GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE							Dr BOUDJEMA (1 jeudi/2)			
MÉMOIRE								Dr ROUSSEL GALLE		
NÉPHROLOGIE									Pr ROSTAING (1 fois/mois) Dr SIRAJEDINE	
NEUROLOGIE	Dr LAMY ou Dr GUERRIER (1 fois/mois)				Dr PENCU		Dr LAMY ou Dr GUERRIER (1 fois/mois)			
NEUROPSYCHOLOGUE			Mme THAON							
OPHTALMOLOGIE	Dr VEILLEUX		Dr VEILLEUX							
ORL/OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	Dr MULLER (1 fois/mois)		Dr SAYKALY (1 fois/mois)				Dr BILLON-GALLAND (1 fois/mois)			
PLAIES ET CICATRISATION									Mme VIVIER / Dr ROUSSEL GALLE	
PNEUMOLOGIE		Dr ORLIAGUET								
UROLOGIE							Dr MAIRE (1 jeudi/2)		Dr POLGUER (1 vendredi/2)	

Charlotte à la mousse au chocolat



Infos pratiques

- Nombre de personnes : 6
- Temps de préparation : 30 minutes
- Temps de cuisson : 5 minutes
- Temps de réfrigération : 12 heures
- Degré de difficulté : Facile

Les ingrédients de la recette

- 20 biscuits à la cuillère
- 170 g de chocolat noir à plus de 50 % de cacao
- 3 œufs extra-frais
- 170 g de beurre
- 70 g de sucre
- 10 cl de sirop de sucre de canne

La préparation de la recette

1. Cassez le chocolat en morceaux dans une jatte. Faites-le fondre avec le beurre au bain-marie. Cassez les œufs en séparant les jaunes des blancs. Incorporez les jaunes au chocolat tiédi.
2. Montez les blancs en neige ferme en incorporant le sucre au fur et à mesure. Ajoutez-les à la préparation précédente en soulevant délicatement la masse à l'aide d'une spatule souple.
3. Tapissez de film étirable un moule à charlotte de 1,5 l. Dans une assiette creuse, mélangez le sirop de canne et 10 cl d'eau. Trempez-y rapidement les biscuits et disposez-les debout, bien serrés sur le pourtour du moule, côté bombé contre la paroi.
4. Emplissez le moule avec la préparation au chocolat. Couvrez de film étirable et mettez au frais 12 h. Démoulez la charlotte (c'est facile grâce au film étirable) Parsemez la charlotte avec des copeaux de chocolat avant de la servir.

Conseils

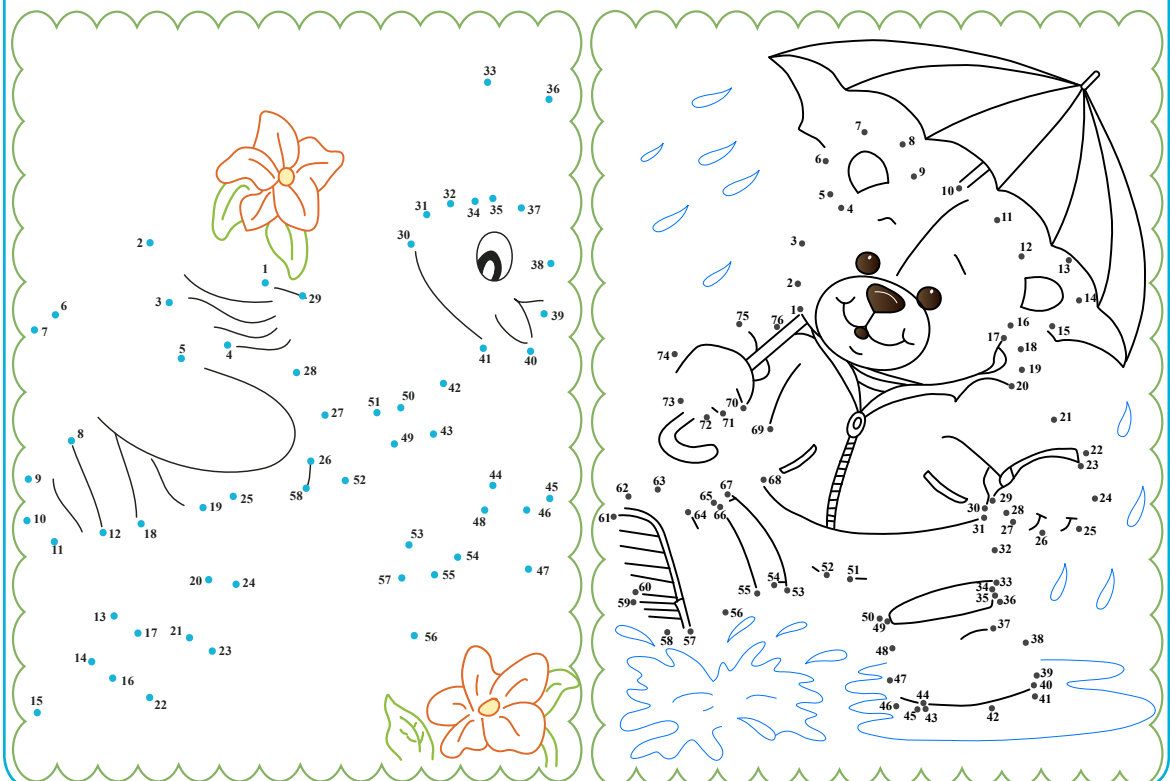
Vous pouvez également servir la charlotte accompagnée de crème anglaise.

JEUX

BOEUF EN CUISINE VARIÉTÉ DE PRUNE		RÉGION D'ESPAGNE REVÊCHE		GARS DE LA CAMPAGNE AVALÉ		DANS LA POCHE ENDUIT		GAÉLIQUES
LORGNER DÉSERT MONGOL								
				AMÉRINDIENS À MOURIR DE RIRE				
MATIÈRE À PERLE CÁLINS						NÉGATION ABATTRE		
COULE EN SIBÉRIE VANITÉ			SANS VIOLENCE THÉÂTRE NIPPON				SOURCE DE FINAN- CEMENT	
						ARMES BLANCHES		
OPÉRÉ	C'EST FAUX BIEN REMPLE				CRIE SOUS LES BOIS MITRAILLA			
			VIEUX DO SUFFISANT			PARTI À GAUCHE BOISSON TONIQUE		
TRÈS PEINÉE RAYON DE SOLEIL								
		LÉGER COMME L'AIR						
POINT DU JOUR				PETITE BAIE				

Solution dans le prochain numéro

Relier les points - Le printemps



Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,
Assistante Maternelle Agréée

0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV
Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

charpente E'co

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ART FLORAL

Ateliers floraux | Créations
Décors de vitrines

L'Atelier de Dame Nature

À Cognin-les-Gorges
Emeline : 07 82 81 02 03
L'Atelier de Dame Nature

Initiez vous à l'art floral et repartez avec votre création.

Je serai là pour vous guider et vous faire part de ma passion de créer. Un anniversaire, une soirée entre amies, un EVJF ou un simple moment de détente rien que pour vous... Pensez à

L'Atelier de Dame Nature

Si vous souhaitez faire décorer votre vitrine pour une occasion spécifique ou à l'année, contactez-moi !

Au plaisir de créer avec/pour vous.

Emeline

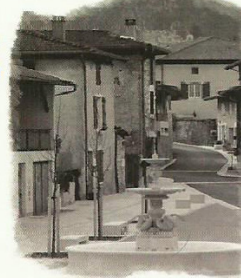
COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION



117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



VENTE DIRECTE

LA FERME RODET
38470 Cognin-les-Gorges
☎ 06 70 27 80 21
06 23 97 00 29
ent.rodet@gmail.com



Noix et huile de noix
Viande de bœuf et de veau
Fromage de chèvre



ETAT CIVIL

Saiyan GENIVET, né le 19 mars 2023, fils de Genivet Damien et de Rouault Laetitia, rue St Joseph

Martine REPELLIN, née Thomasset, le 24 Mars 2023, rue de la Trainière

Gilbert MATRAIRE le 30 Mars 2023, route du Rivier



Le prochain bulletin municipal,
l'écho des Gorges ,
paraîtra **en JUIN 2023**.
Professionnels, Particuliers,
Associations et annonceurs
doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 JUIN 2023

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations
municipales
Mairie de Cognin-les-
Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax
04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-
gorges@wanadoo.fr
Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT
Rédacteur en Chef
Sophie BOREL
Illustration, photos
Isabelle VEYRET,
Geoffrey GIRARD,
Service Communication
Yolaine WINGERTER
Comité de Rédaction
Sophie BOREL,
Julien DOLIN
Geoffrey GIRARD
Valérie SIMOENS
Bernard TARRADE
Nathalie VEHIER
Isabelle VEYRET
Marie-Pierre VEYRET
**Ont participé à ce
numéro**
Les associations de
Cognin-les-Gorges,
**Ne pas jeter sur la voie
publique**
**Tirage à 310 exem-
plaires.**

SOLUTION JEU N°72

	P		C		A		P	
R	A	N	D	O	N	N	E	E
	T	O	I	T		E	C	U
P	I	C		E	T		H	E
	N	I	E		O	I	E	
R	A	F	T	I	N	G		E
	G		A	L	G	U	E	S
N	E	I	G	E		E	T	C
		N	E		H		A	A
E	F	F	R	O	I	S		L
	O	L	E		V	I	S	A
O	N	U		D	E		T	D
	D	E	B	O	R	D	E	E

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi :

8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h

(Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi

9h à 12h et de 13h30 à 18h

mardi et jeudi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h